



Panorama des actions menées par les associations françaises sur la biodiversité dans les pays en développement

1. Contexte

Lors de la 11^{ème} COP de la CDB qui s'est tenue à Hyderabad en 2012, la France a pris l'engagement du doublement de ses flux financiers d'aide internationale en faveur de la biodiversité, par rapport à la moyenne annuelle des flux 2006-2010. En 2016, la dépense française pour l'aide publique au développement à l'international en matière de biodiversité affichait 363,28 millions d'euros. Ce niveau d'engagement qui représente les actions bilatérales et multilatérales « biodiversité » de coopération au développement (AFD, FFEM et FEM biodiversité) doit être maintenu jusqu'en 2020. La base permettant le calcul de l'indicateur est encore en cours de construction, de manière à intégrer d'autres données émanant d'institutions contribuant à l'aide publique au développement en matière de biodiversité (notamment les données relatives aux institutions de recherche).

Les efforts de la France pour la biodiversité à l'international se concrétisent aussi à travers l'action internationale des collectivités territoriales françaises, celle des entreprises et celle des organisations non gouvernementales (ONG).

Concernant l'action internationale des collectivités territoriales françaises, le Comité français de l'UICN a réalisé, avec le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), une étude pour mieux connaître et renforcer la coopération décentralisée française en faveur de la préservation de la biodiversité, publiée en 2015 en [français](#), [anglais](#) et [espagnol](#). Pour les entreprises, une étude évaluant la contribution du secteur privé français à l'engagement international d'Hyderabad est actuellement en cours, pilotée par Orée, avec la contribution du Comité français de l'UICN et de l'Institut Inspire, et soutenue par le MEAE.

Pour compléter ce panorama, et dans le cadre de son groupe de travail « Pays en développement et biodiversité », le Comité français de l'UICN propose de recenser les actions des associations françaises en faveur de la biodiversité dans les pays en développement. Cette étude permettra d'une part de compléter l'état des lieux de l'action de la France dans ce domaine (avec des données sur les ONG) et d'autre part de promouvoir les collaborations et synergies entre les différents acteurs français.

2. Objectifs

Le Comité français de l'UICN, à travers son groupe de travail « pays en développement et biodiversité » (PEDB), propose de mener une étude qui dresse le panorama des actions des associations françaises en faveur de la conservation de la biodiversité dans les pays en développement. Cette étude aura notamment pour objectifs de :

- Identifier et cartographier les acteurs associatifs français qui mènent des actions dans ce domaine ;
- Répertoire les actions et projets qui sont menés depuis 2015 ;
- Collecter les informations sur les sources de financement (publiques, institutionnelles, privées) qui permettent de mettre en œuvre ces actions

3. Responsable

L'ensemble de l'étude sera réalisé par une personne extérieure au cours d'un stage ou d'une mission professionnelle d'une durée de 6 mois. L'encadrement sera assuré par le Chargé de programme Coopération Internationale (Nicolas Salaün), le Chargé de mission PPI (Paul Estève) et le groupe de travail PEDB (Président : Sébastien Pinchon, Noé) du Comité français de l'UICN.

L'ensemble des réflexions et documents seront élaborés sur la base de l'expertise collégiale rassemblée au sein du groupe de travail ainsi que celle des experts des autres groupes et commissions du Comité français de l'UICN, pertinents pour cette thématique. Le recueil des initiatives se basera prioritairement et dans un premier temps, sur les acteurs du réseau de l'UICN France et de ses membres. Dans un deuxième temps, et selon le temps nécessaire au recueil des initiatives, d'autres structures françaises pourront être identifiées et sollicitées.

4. Description

L'action s'organisera en trois phases répondant aux objectifs spécifiques de cette étude. Il est à noter que les Termes de Référence détaillés seront élaborés par le Comité Français de l'UICN et le bureau du groupe de travail PEDB avant le début de l'action.

Identification

Cette première phase sera dédiée à la préparation de l'action selon deux préalables indispensables qui seront à définir précisément :

- Champs des informations à recueillir (typologie des projets / actions, domaines d'intervention, durée, sources de financement, maître d'œuvre etc.) ;
- Organisations à contacter au sein du groupe de travail ;
- Organisations non membres du groupe de travail pouvant être contactées dans un 2^{ième} temps ;
- Format du recueil des informations (interview, formulaires ou autres)

Recueil des informations

Selon les modalités définies au préalable, le/la stagiaire, avec le soutien du groupe de travail, mettra en œuvre la phase de recueil des informations. Celles-ci seront recueillies au sein d'une base de données pour faciliter leur traitement.

Analyse

Les informations seront analysées et présentées au sein d'un rapport.

5. Résultats attendus

L'étude fera l'objet d'une publication, maquetée et éditée en PDF, disponible en téléchargement sur le site internet du Comité français de l'UICN et diffusée au sein du réseau.

Les travaux menés dans le cadre de cette étude seront ensuite valorisés au niveau national et international.

6. Durée

L'étude sera lancée en Avril 2018 et se terminera au 31 décembre 2018.